

Light, parce qu'il avait besoin d'être réparé. Le capitaine craint de partir en mer, surtout après les instructions qu'il a reçues du directeur général des postes, lui disant que si le bateau faisait eau, ce serait à ses risques. J'ai toujours été surpris, et je le suis encore, de voir que jusqu'à ce jour le gouvernement n'a pas amélioré les moyens de communication avec la terre ferme, et il ne semble pas disposé à rien faire de plus. Je suppose cependant qu'à la veille d'une élection il fera une autre tentative, qui aboutira sans doute comme celle-ci, et n'aura pas de suite. La question de la traversée reviendra sur le tapis, et en conséquence je n'en parlerai pas davantage aujourd'hui.

On a démontré que des lettres sont restées au bureau de poste des jours et des semaines, qu'une d'elles qui aurait dû arriver à Charlottetown le 14 n'y est parvenue que le 20, et que le directeur de la poste de Summerside avait mis sur le dos de la lettre la date de son arrivée au bureau. Où cette lettre a-t-elle restée pendant ce temps ? Il doit y avoir quelque chose de défectueux dans le service des postes, et le plus tôt le directeur général des postes remédiera à ces griefs et rendra justice relativement au transport des malles de l'île, le mieux ce sera, car c'est là une des raisons pour lesquelles les habitants de l'île sont mécontents de l'administration actuelle.

M. DAVIES : Je ne serais pas généreux si je retenais davantage la Chambre au sujet de cette question, et je ne le ferais pas si le directeur général des postes n'avait essayé cet après-midi de faire croire à la Chambre que dans mon exposé des faits, hier, je les avais exagérés. L'honorable député a été prisé trop haut par ses collègues, ou bien il est arrivé à une meilleure détermination, car il a informé la Chambre que l'on allait remédier aux griefs dont nous nous plaignions et que des trains spéciaux allaient être organisés. S'il était arrivé à cette conclusion par le raisonnement ou d'après les informations qui lui avaient été fournies par moi ou par mes collègues ou qui lui étaient venues de quelque autre source, il aurait pu le dire à la Chambre sans se laisser aller aux remarques qu'il a faites aujourd'hui. Mais il laisse voir qu'il est indisposé contre l'île. Il va maintenant donner des trains spéciaux à l'île, mais il doute qu'il fasse bien en agissant ainsi, parce que les revenus versés dans le trésor par l'île sont ridiculement faibles. Je croyais qu'aujourd'hui il n'y avait personne dans cette Chambre, particulièrement un membre du cabinet, qui ignorât que la mention faite dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation, relativement aux sommes payées par chaque province, était de nature à induire complètement en erreur. L'honorable ministre sait lui-même que les chiffres des Tableaux du Commerce et de la Navigation montrent que la province de Québec paie près de deux millions de droits de plus que la grande province d'Ontario. L'honorable ministre devrait savoir, s'il ne le sait pas, que l'Etat est propre à induire complètement en erreur, et que Québec ne verse pas dans le trésor fédéral plus que la grande province d'Ontario. Et lorsque l'honorable ministre a pensé faire croire à la Chambre que le faible montant qui paraît avoir été payé ou perçu dans les ports de l'île sur les articles imposables était le seul montant payé par l'île, il l'a fait par suite d'une ignorance crasse ou d'un sentiment que je considère comme très-repréhensible. Cette vieille prétention est abandonnée depuis longtemps. L'honorable ministre ne saurait être excusé de faire cette assertion. Il sait que la moyenne des insulaires consomme autant d'articles imposables que la moyenne des habitants de la Confédération, et que nous payons autant par tête sur les articles consommés et consommons autant d'articles imposables que la province qu'il habite et le merveilleux comté d'où il vient.

L'honorable ministre dit que les habitants de Truro paient annuellement près de la moitié de ce qui est perçu dans l'île. Veut-il donner à entendre à la Chambre que Truro paie par tête plus que Charlottetown ? S'il n'a pas l'intention de tromper la Chambre, pourquoi parle-t-il ainsi ? Les

M. PARRY

faits prouvent que l'honorable ministre a affirmé une chose qui ne supporterait pas le moindre examen, et je ne le laisserai pas faire cette assertion sans la contredire—assertion qui a jadis induit le pays en erreur, et n'aura plus cet effet, je l'espère—savoir, que l'île ne paie pas sa quote-part des taxes du pays.

La seule raison pour laquelle j'ai pris la parole, c'est parce que le ministre a dit que dans mon exposé de la question j'avais exagéré les faits. Les faits n'avaient pas besoin d'être exagérés. Les documents que j'ai lus à la Chambre étaient des télégrammes de la Chambre de Commerce de Charlottetown, corps non politique, et ces télégrammes exposaient les faits que j'ai répétés en saisissant la Chambre de la question. L'honorable ministre a essayé de démontrer que les faits signalés par la Chambre de Commerce n'étaient pas exacts. Ignore-t-il que du 5 au 12 janvier aucune malle n'a été reçue dans l'île ? Je n'ai rien affirmé sans m'être préalablement renseigné d'une manière parfaite. J'ai été au bureau de poste de Charlottetown, et me suis informé du jour et de l'heure de chaque traversée, ainsi que de l'heure où les malles étaient parties du Cap Traverse, et j'ai constaté qu'il n'était arrivé aucune malle du 5 au 12 janvier.

L'honorable ministre a essayé de faire croire à la Chambre, ou du moins aux députés qui ignorent les faits, que les insulaires n'avaient été privés de leurs malles que pendant neuf jours. J'ai déjà dit que du 5 au 12 janvier aucune malle n'avait été reçue, et lorsque la malle fut arrivée il la laissa vingt-quatre heures sans la faire expédier à Charlottetown, et cela lorsque son prédécesseur dans le ministère avait un jour aboli les trains spéciaux, puis les avait rétablis, après avoir vu l'injustice de leur abolition ; et il était réservé à cet honorable ministre de retirer le privilège ou le droit que son prédécesseur dans le ministère avait accordé.

J'ai démontré que du 5 au 12 janvier aucune malle n'a franchi le détroit, et que les 13, 14, 23, 23 et 26 janvier, ainsi que les 2, 8, 11, 13 et 18 février, les malles n'ont pas été expédiées, immédiatement après leur arrivée, mais sont quelques fois restées vingt-quatre à quarante-huit heures avant d'être envoyées à destination.

Je ne veux pas ennuyer la Chambre avec cette question, mais je regretterais que quelque membre de cette Chambre s'imaginât que je serais capable d'exagérer ou de mal représenter les faits. L'honorable ministre les connaît, et s'il peut citer un seul cas où j'ai fait erreur en mentionnant les jours que les malles n'ont pas traversé le détroit, je retirerai mes assertions. Lorsque j'ai dit que les trains ne coûtaient pas \$7,000, j'ai voulu dire qu'ils ne coûtaient pas réellement cette somme. Techniquement ils auraient pu coûter cela, mais il n'en a pas été ainsi pratiquement, car, comme je l'ai démontré, cette dépense consistait en grande partie en une contre-entrée contre le département des chemins de fer ; et j'ose affirmer que \$1,000 couvriraient le coût en argent de ce train pour le gouvernement. Je n'affirme pas ceci sans m'être renseigné. Je vois que l'honorable ministre dit lui-même, dans un télégramme qu'il a envoyé à la Chambre de Commerce, que le député des chemins de fer débattait au département des postes le même taux qu'à un particulier. Le département des chemins de fer n'exige pas des particuliers les déboursés seulement, mais il demande en sus une somme considérable ; et lorsque le train est là, stationnant la journée entière sur la ligne du comté, avec les employés à bord qui battent des pieds et attendent qu'ils aient quelque chose à faire, leur salaire court tout le temps, et la seule dépense additionnelle qu'entraînerait la circulation du train serait l'usure de la voie et du train et le coût du charbon et de l'huile. Cependant je suis heureux d'apprendre qu'un changement va être effectué pour faire disparaître le grief ; mais je suis excessivement peiné qu'en annonçant la chose l'honorable ministre ait dit qu'il n'aurait pas fait ce changement si, avant de l'effectuer, il n'eût entendu mon discours.